

Questions orales

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, cela prouve une chose, c'est qu'il y en a encore des gens à l'ÉACL qui ont l'intention de faire cela, et je peux vous assurer que des instructions ont été données pour que les choses ne se produisent pas.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ou bien le ministre refuse de reconnaître le mérite et le succès du Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire, ou il est indifférent au cycle continu de pauvreté et de désespoir que connaissent bon nombre de jeunes Indiens et Inuit à l'heure actuelle. Pourquoi ferme-t-il délibérément la porte à l'éducation et à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes Indiens et Inuit en plafonnant le Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, les deux prémisses de la question du député sont fausses. Nous reconnaissons que ce programme est une réussite. Nous l'avons reconnu en ajoutant cette année 12 millions de dollars au budget de l'enseignement postsecondaire. Autrement dit, nous fournissons près de 94 millions de dollars à quelque 12 000 étudiants sur le point d'entrer dans des établissements d'enseignement postsecondaire au Canada.

Le taux de croissance a été supérieur à 200 p. 100 entre 1983-1984 et 1987-1988. Nous avons dû prendre cette mesure provisoire pour nous assurer que le système était juste et que les fonds étaient utilisés de façon équitable, afin d'offrir des possibilités d'enseignement postsecondaire aux étudiants indiens et inuit.

M. Manly: Le programme était en expansion parce qu'il donnait de bons résultats et qu'un plus grand nombre d'étudiants pouvaient en profiter.

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Pourquoi le ministre plafonne-t-il ce programme au moment même où les collectivités indiennes reconnaissent les possibilités qui leur sont offertes sur le plan de l'enseignement postsecondaire, et où un plus grand nombre de jeunes Indiens et Inuit ont terminé l'école et peuvent en profiter? Pourquoi le ministre cherche-t-il à le supprimer maintenant que le programme commence à donner des résultats? N'est-ce pas là un exemple de mauvaise foi, qui consiste à financer un programme jusqu'à ce que les gens commencent à en profiter, pour le supprimer ensuite?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député parle de limiter un programme. On ne peut guère parler de plafonnement quand le budget augmente de 12 millions de dollars. Près de 12 000 élèves inuit et indiens profitent de l'enseignement postsecondaire et les dépenses totales à ce titre sont proches de 94 millions de dollars.

Les modifications provisoires ont été apportées pour permettre à ceux qui en profitent maintenant et ceux qui veulent s'en prévaloir à l'avenir de pouvoir le faire. Il y a dix ans, 8 millions de dollars étaient consacrés à ce programme. Aujourd'hui, le financement atteint 94 millions. Je tiens à dire au député que nous avons en place un programme qui profitera aux élèves indiens et inuit.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE JUGEMENT RENDU DANS L'AFFAIRE DE MEURTRE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC—ON DEMANDE UNE RÉFORME DU DROIT CRIMINEL

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Justice, j'adresse ma question au secrétaire parlementaire du ministre. Le jugement rendu lundi dernier selon lequel Denis Lortie, un individu reconnu coupable d'avoir tué trois personnes et d'en avoir blessé 13 autres durant une fusillade à la mitrailleuse, sera admissible à la libération conditionnelle dans environ sept ans, accentuera sans aucun doute les préoccupations de nombreux Canadiens qui réclament le rétablissement de la peine capitale.

Compte tenu du fait que son ministère a reçu depuis de nombreuses semaines le rapport de la Commission sur la détermination de la peine, le secrétaire parlementaire promet-il à la Chambre que le gouvernement agira immédiatement pour modifier les dispositions du droit criminel portant sur la détermination de la peine? Donnera-t-il également l'assurance que le gouvernement n'attendra pas jusqu'à la fin du débat sur la peine capitale pour dissiper les inquiétudes des Canadiens dans ce domaine?

[Français]

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa question. Effectivement, la Commission canadienne sur la détermination de la peine a remis son rapport il y a quelques semaines et le ministère achève son étude du rapport. Mais, comme vous le savez, il devra aussi y avoir consultation avec les ministres provinciaux de la Justice, compte tenu de la juridiction provinciale sur l'administration de la justice. Le ministre a aussi l'intention ferme de consulter non seulement les gouvernements provinciaux, mais aussi les représentants des services correctionnels du gouvernement fédéral et des provinces ainsi que les groupes et les particuliers intéressés à cette importante question.